



Colloque international

De la culture commune au socle commun enjeux, tensions, réinterprétations, déplacements

INRP, Lyon 19-20 novembre 2009

Organisé par l'UMR Éducation & Politiques (Lyon2-INRP),
Lyon1 (école interne-IUFM),
l'UMR ICAR (Lyon2-CNRS-INRP-ENS Lyon-ENS-LSH).

À un moment où le collège unique est interrogé au regard des espérances démocratiques qu'il avait peut-être illusoirement suscitées et dans un contexte où l'efficacité de l'enseignement est appréciée à l'aune d'évaluations internationales – conformément à la perspective ouverte par la stratégie dite « de Lisbonne » –, la mise en œuvre d'un socle commun de connaissances et de compétences (Loi Fillon, 2005) devrait impliquer une reconfiguration des enseignements de l'école obligatoire –, peut-être même ouvrir une phase nouvelle de l'histoire du système français d'enseignement. Mais au-delà des principes et des prescriptions, les recompositions curriculaires relèvent de processus de longue durée passant par des interprétations, des déplacements, des hybridations avec des pratiques anciennes, des évitements, des fuites, voire des dérives. Liées aux conditions locales, aux contextes sociaux et aux multiples traductions auxquelles elles peuvent donner lieu, leurs mises en œuvre peuvent présenter de grandes disparités sur le territoire national. Le colloque se fixe pour objectif d'interroger les formes, le sens et la portée de ces mutations.

1. Dans quelles filiations historiques et politiques le socle commun s'inscrit-il ?

Présenté par ses promoteurs institutionnels comme une nouvelle expression des idéaux éducatifs « hérités des Lumières » et comme une nouvelle stratégie curriculaire « sans équivalent depuis les lois de Jules Ferry », le socle commun consiste aussi en une traduction de prescriptions européennes relevant d'une logique déclinée en termes d'économie de la connaissance, d'évaluation des systèmes et de politique de la qualité.

2. Quelles sont les conséquences politiques et idéologiques de la mise en œuvre du socle commun sur le système éducatif ?

Par son inscription dans une perspective d'efficacité scolaire, le socle commun prétend renvoyer à une préoccupation démocratique. En fixant les « repères culturels et civiques » au cœur de l'enseignement obligatoire, il veut exprimer et symboliser le souci de justice impliqué par la généralisation de la scolarité secondaire. La conception qui prévaut ici est celle d'une école juste tendant à assurer une égalité des résultats concrétisés par un répertoire de compétences. Mais s'il redéfinit une exigence première pour le plus grand nombre, le socle

commun laisse aussi ouverte la possibilité d'une grande disparité de formes possibles de réussite scolaire au-delà de son contenu minimal. Garantie annoncée d'un minimum culturel pour tous, il fonde et prépare également l'individualisation des trajectoires scolaires et leur poursuite au-delà du cadre scolaire. De là, le conflit des interprétations : ambition démocratique ou tentation de minimalisme ?

Par ailleurs, comment interpréter le projet de promouvoir un « ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques » censés constituer le « ciment de la nation » ? À quelle conception de l'universel faut-il rattacher l'optique politique du socle commun ? Comment ce projet s'inscrit-il dans une perspective politique européenne ? Comment se décline-t-il au plan local ? Au fond, quelles sont les différentes figures que peut prendre le « commun » qui fonde le « socle » ?

3. Quelle mise en question de la compartimentation disciplinaire et quelle réorganisation curriculaire de la culture scolaire le socle commun implique-t-il ?

Celui-ci abordant les apprentissages sous l'angle des compétences, quelles sont les formes et les enjeux d'une docimologie appliquée aux compétences et plus seulement aux savoirs ? Ce nouveau dispositif tend-il vers une conception purement instrumentale des savoirs ? Réaffirme-t-il la liberté d'initiative du sujet qui apprend ou bien, attachant les compétences à l'individu, lui fait-il porter la responsabilité de ses incompétences ?

4. En quoi le socle commun constitue-t-il une tentative de réponse à la part d'échec du système scolaire ?

Si l'une de ses spécificités réside dans « la volonté de donner du sens à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève », cette reconfiguration des savoirs prend-elle en compte la distance de nombre d'adolescents avec la culture scolaire ? Peut-elle contribuer à les réconcilier avec elle et est-elle compatible avec la normativité propre aux disciplines scolaires ? Dans quelle mesure la logique du socle commun conduit-elle à prendre en compte les caractéristiques sociales et culturelles des élèves ?

Ainsi, sous le vocable de « socle commun » s'affrontent, de façon assez confuse, des visions différentes de ce que doit être l'éducation pour tous. Le colloque cherchera à en clarifier les problématiques et les enjeux dans une perspective nationale et internationale. Il visera à explorer les ambiguïtés qui font du socle commun un cadre encore incertain de la politique scolaire française, à en analyser les principaux éléments constitutifs. Les interprétations de ces nouvelles prescriptions et leur appropriation par les divers acteurs, les adaptations, les résistances, les détournements dont elles peuvent être l'objet, ainsi que ses effets potentiels, seront au centre de la réflexion.

APPEL A COMMUNICATION POUR LES ATELIERS

Pour les quatre ateliers décrits ci-dessous, sont attendues des communications en relation avec le texte de présentation du colloque et précisant l'atelier dans lequel elles pourraient s'insérer (un titre, 3 mots-clés, une proposition de mille mots maximum).

Précisez votre titre, votre appartenance institutionnelle et vos coordonnées précises. Si la communication est collective, indiquez un interlocuteur en soulignant son nom.

Les communications sont à renvoyer en format **.rtf** ou **.doc** à l'adresse suivante : **comsoclecommun@inrp.fr**

1. **Expériences et interprétations locales du socle commun des connaissances et des compétences**
2. **Socle commun et contenus d'enseignement**
3. **L'évaluation des compétences (y compris comportementales)**
4. **Socle commun, diversité culturelle et rapports sociaux**

Calendrier

Date limite impérative pour le retour des propositions de communication : **11 mai 2009**.

Réponse aux propositions de communication : **avant le 30 juin 2009**.

La durée de la communication sera alors précisée. Les textes de présentation des communications retenues par le comité scientifique seront publiés sur le site : <http://www.soclecommun.fr>

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1er juin 2009.

Les droits d'inscription au colloque sont de **50 €**, exonération pour les étudiants, les enseignants associés à l'INRP et les personnels des institutions partenaires.

Le tarif comprend les déjeuners des jeudi et vendredi au restaurant de l'ENS-LSH.

Pour s'inscrire rendez vous sur le site de l'INRP (www.inrp.fr) à la rubrique *Ressources et services*, puis *Manifestations*.

COMITÉ D'ORGANISATION

- Christian Buty (MCF, INRP, UMR ICAR)
- Jacqueline Gautherin (PU émérite, Lyon2, UMR Éducation & Politiques)
- Françoise Lantheaume (MCF, Lyon2, UMR UMR Éducation & Politiques),
- Frédéric Mole (docteur, INRP, UMR Éducation & Politiques)
- André Robert (PU, Lyon2, UMR Éducation & Politiques)

Équipe logistique

- Nicolas Favelier (soutien à la recherche UMR Éducation & Politiques)
- Guillaume Roussel (soutien à la recherche, UMR Éducation & Politiques)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- Christian Buty (MCF, INRP, UMR ICAR)
- Rachel Gasparini (MCF, Lyon1-IUFM)
- Jacqueline Gautherin (PR émérite, Lyon2)
- Françoise Lantheaume (MCF, Lyon2)
- Patrick Rayou (PU, Paris8),
- André Robert (PU, Lyon2)
- Anne Van Haecht (PR, Université Libre de Bruxelles, Belgique),

Pour tout contact : Nicolas Favelier, +33.4.72.76.62.23, nicolas.favelier@inrp.fr

PROGRAMME

(sous réserve de modifications)

JEUDI 19 NOVEMBRE

9h Accueil des participants

9h30 Ouverture

9h45 -10h Introduction

Des concepteurs du projet de socle commun aux acteurs

- Françoise Lantheaume et André Robert

10h-12h15 Le socle commun en Europe et ailleurs : ambitions et effets

- Anne Van Haecht, PU, Université Libre de Bruxelles, Belgique
- Peter Labudde, PU, University of Applied Sciences, Bâle, Suisse
- Régis Malet, MCF HDR, Professeur-CIREL, Université Lille 3
- Antonio Flavio Moreira, professeur de la faculté d'éducation, Université de Petrópolis (Brésil)

Débat

12h30 : repas

14h00-16h00 Ateliers 1 et 2

1. Expériences et interprétations locales du socle commun des connaissances et des compétences (Rachel Gasparini, Françoise Lantheaume)
2. Socle commun et contenus d'enseignement (Christian Buty et Dominique Raulin, directeur du CRDP d'Orléans Tours)

16H00-16h15 : pause

16H15-18h Table ronde et débat

Les conceptions du socle commun en France : acteurs, controverses, interprétations et traductions

- Régis Dupré, Délégué académique à la formation des personnels, Rectorat de l'académie de Lyon
- Roger-François Gauthier, IGAENR
- Denis Paget, syndicaliste, SNES-FSU
- Jean-Michel Zakhartchouk, professeur de collège, formateur (académie d'Amiens) et rédacteur aux Cahiers pédagogiques

VENDREDI 20 NOVEMBRE

9h-10h45 Socle commun et contenus d'enseignement : Des curriculums redimensionnés, des interprétations multiples du commun du socle, vers des curriculums locaux ?

- Élisabeth Bautier, PU, Paris8
- Maggy Schneider, professeur à l'Université de Liège, Belgique
- Virginie Albe, PU, ENS-Cachan

Débat

10h45-11h00 : pause

11h-13h Ateliers 3 et 4

3. L'évaluation des compétences (y compris comportementales), (Laurent Talbot, MCF, université de Toulouse Le Mirail et un enseignant-chercheur de Lyon1-IUFM)
4. Socle commun, diversité culturelle et rapports sociaux (Patrick Rayou et André Robert)

13h00 : Repas

14h15-15h30 L'évaluation des compétences, une pratique qui creuse les écarts ?

- Marie-Françoise Legendre, Professeur agrégée, Université de Laval, Québec
- Sophie Morlaix, MCF HDR, Université de Bourgogne, IREDU

Débat

15h30-15h45 : pause

15h45-16h45 Le socle commun : Démocratie, égalité des chances, justice ? Un projet d'avenir ou un projet avorté ? »

- Denis Meuret, PU, Université de Bourgogne, IREDU-CNRS
- Jean-Yves Rochex, PU, Université de Paris8

16h45-17h Conclusion

- Jacqueline Gautherin, PU émérite, Université Lyon2